

DEPARTEMENT
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS
09 JUILLET 2024

Date de convocation : le 01 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf juillet à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Annick MENANTEAU, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Blandine DAVID, Christine PLISSONNEAU, Anita ROIRAND, Monsieur Benoit DUGAST,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD, Joseph LIARD, Mesdames Véronique BESSE, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU, Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU,

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 11

Secrétaire de séance : Annick MENANTEAU

N°17 : MARCHÉ DE FOURNITURES DE DENRÉES ALIMENTAIRES – ACCORD-CADRE AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE – AVENANT N°1 AU LOT 9 – AVENANT N°1 AU LOT 10 ET AVENANT N°1 AU LOT 12 – AUTORISATION DE SIGNATURE (Rapporteur : Odile PINEAU)

Par délibération n°11 du 6 juillet 2023, le Centre Communal d'Action Sociale a autorisé la signature des accords-cadres avec émission de bons de commande relatifs aux fournitures de denrées alimentaires, notamment :

Les lots 9, 10 et 12 ont été attribués de la façon suivante :

	Attributaire	Montant minimum annuel en € HT	Montant maximum annuel en € HT
Lot 9 – Produits surgelés : préparations alimentaires élaborées, pâtisserie et glace	SYSCO France SAS ZAC n°4 le Cassantin 275 Avenue du Cassantin	10 000	30 000

	37390 CHANCEAUX SUR CHOISILLE		
Lot 10 - Produits laitiers et avicoles (autres que surgelés)	OUEST FRAIS DISTRIBUTION P.A. VENDEE SUD LOIRE 2 BOUFFERE 85600 MONTAIGU VENDEE	100 000	320 000
Lot 12 - Epicerie	POMONA EPISAVEURS CENTRE ZAC de la Liodière N°2 20 - 22 rue de la Liodière BP 80102 37301 JOUE-LES- TOURS Cedex	100 000	220 000

Dans le cadre de l'exécution du marché, il est nécessaire de modifier et de remplacer certaines références de produits afin de pérenniser les relations contractuelles, notamment :

- pour le lot 9, l'ajout du produit suivant :

Référence	Désignation	Marque	Unité	Colissage	Quantité à l'unité
75589	Assortiment de canapés traiteur (7 variétés)	Brake	Carton de 140 pce	Carton de 140 pce	2 cartons

- pour le lot 10, l'ajout du produit suivant :

Référence	Désignation	Marque	Unité	Colissage	Quantité à l'unité
	Œufs liquide		5l	5l	500l

- pour le lot 12, l'ajout et le remplacement des produits suivants :

REFERENCE	DESIGNATION	MARQUE	UNITE	COLISSAGE	QUANTITE A L'ANNEE
215287* (215287 remplace le 44342 Pruneaux au sirop barquette 100gr)	Purée de pruneau	Maitre Prunille	Coupelle de 50 gr	Colis de 105 coupelles	52 COLIS

28710	Bâton chocolat noir 40% cacao	Cémoi	Boite de 1.6 kg	Colis de 15 boites	2 colis
46143* (46143 remplace le 62439 Lait ½ écrémé 14% poudre 500gr)	Lait entier en poudre	Matines	Sac de 5 kg	Sac de 5 kg	200 sacs
42874	Coulis de tomate	Tomacoulis Panzani	Brique 1l	Colis de 12 briques	5 colis

Les nouvelles références annulent et remplacent les précédentes,
Les montants des marchés restent inchangés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article L.2194-1,
VU la délibération n°11 du 06 juillet 2023 du Conseil d'administration du CCAS,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

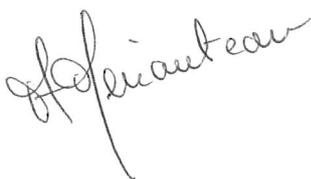
- approuver les projets d'avenant n°1 pour les lots 9,10 et 12 au marché de fournitures de denrées alimentaires – Accord-cadre mono-attributaire avec émission de bons de commande,
- l'autoriser ou Monsieur le Président du CCAS, à signer lesdits avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution,

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 12/07/2024

Publié électroniquement le : 15/07/2024

Annick MENANTEAU,
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

Magali LOISEAU,
Vice-Présidente du CCAS.

